



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 25 mai 2018

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) s'est réuni le 16 mai 2018 à la préfecture de la Haute-Saône, sous la présidence de Martine PERNEY, directrice des collectivités territoriales et de la coordination interministérielle, représentant le Préfet.

Cette instance consultative a émis un avis favorable sur les dossiers suivants :

- ✓ demande présentée par la communauté de communes du Pays de Lure en vue d'obtenir une dérogation relative à la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- ✓ projet de restauration de la tourbière des Grandes Mouilles par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté sur le territoire de la commune de Cresancey ;
- ✓ autorisation de produire et distribuer de l'eau en vue de la consommation humaine, autorisation de prélèvement et protection des captages de la commune de La Bruyère : sources Demougin, des Gouttis, du Mont Thiébaud et du Bois d'Augier ;
- ✓ projet d'installation d'une passe à poissons sur le site du moulin de Bresilley par MM. GOSTOLI et GEORGES ;
- ✓ demande présentée par le GAEC des Ruottes en vue d'obtenir une dérogation relative à la distance d'implantation d'une extension de bâtiment d'élevage vis-à-vis des tiers sur le territoire de la commune de Ferrières-lès-Scey.

### **CONTACT PRESSE :**

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60  
Courriel : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

Communiqué de presse